Nations Unies S/PV.6785



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6785e séance
Mardi 12 juin 2012, à 10 h 25
New York

Président :	M. Wang Min	(Chine)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Berger
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Kumar
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistanv	M. Tarar
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Togo	M. Mbeou

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2012/355)

12-36977 (F)





La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2012/355)

Le Président (*parle en chinois*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Roger Meece, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/355, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Je donne maintenant la parole à M. Meece.

M. Meece : C'est un honneur pour moi d'être à nouveau devant les membres du Conseil dans le cadre du récent rapport du Secrétaire général (S/2012/355) sur la situation actuelle en République démocratique du Congo et sur le travail de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

Depuis mon précédent rapport présenté en début d'année (voir S/PV.6712), des progrès considérables ont été effectués, notamment concernant la menace sécuritaire posée par le groupe rwandais des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Cependant, ces progrès ont été interrompus par les évènements récents relatifs à la mutinerie lancée par quelques individus et dirigée par Bosco Ntaganda et Sultani Makenga. Cette mutinerie a entraîné une détérioration grave de la sécurité pour la population civile de cette zone, en particulier dans la province du Nord-Kivu, et ainsi, une atténuation de la pression sur les autres groupes armés opérant dans la région.

(l'orateur poursuit en anglais)

Cette mutinerie a été initiée principalement par des soldats intégrés dans l'Armée nationale congolaise – les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) – conformément aux accords conclus en 2009. Mais cette intégration n'a jamais été menée à son terme, et j'ai souvent fait l'exposé au Conseil des défis posés à l'autorité de l'État par le général Ntaganda et ses alliés qui exercent une autorité quasi autonome sans rendre quelque compte que ce soit au commandement central ou à l'autorité du Gouvernement. Si Ntaganda, Makenga et d'autres ont affirmé que les termes des accords de 2009 d'une importance cruciale pour leurs intérêts n'ont pas été appliqués, leur recours à une mutinerie armée ne constitue pas un moyen acceptable de manifester leurs doléances. Il existe désormais un risque de déstabilisation générale des Kivus et de la région et une aggravation considérable de la menace globale qui pèse sur des millions de civils.

Ntaganda n'a pas rallié à sa mutinerie un appui aussi vaste qu'il l'escomptait, et la réaction du Gouvernement congolais a été efficace, car il a notamment facilité la présence continue au sein d'unités militaires loyales d'un grand nombre de soldats fidèles au Congrès national pour la défense du peuple et a réussi à persuader de nombreux déserteurs de regagner leur poste sans aucun préjudice. Cela a permis de réduire de manière considérable le nombre de soldats dont disposaient Ntaganda et le mouvement parallèle du M-23, créé peu après par Makenga.

Les liens entre Ntaganda et Makenga ne sont pas clairs, et le mouvement du M-23 nie avec force toute association avec Ntaganda, en raison probablement du mandat d'arrêt lancé contre lui par la Cour pénale internationale. Il est clair toutefois que Ntaganda et Makenga ont les mêmes positions fondamentales, les mêmes intérêts et les mêmes objectifs.

Nous travaillons en étroite collaboration avec le Gouvernement congolais, et plus exactement avec les FARDC, depuis le début de ces événements au début du mois d'avril, afin de limiter dans la mesure du possible les dommages infligés à la population civile et, autant que faire se peut, d'aider les victimes et les populations déplacées, de circonscrire les zones de combats et de rétablir l'ordre aussi rapidement et effectivement que possible. Les mutins ont été expulsés de leurs bases relativement vite; ils ont fini par se retrancher dans une zone de moins de 100 kilomètres carrés près de la ville de Bunagana, dans la partie orientale du parc national de Virunga à la frontière avec l'Ouganda et le Rwanda.

D'importantes caches d'armes, qui appartiendraient aux forces des Ntaganda et Makenga, incluant respectivement 25 tonnes et 32 tonnes d'armes et de munitions, ont été saisies en mai par les FARDC. Les estimations concernant l'importance des effectifs des forces mutinées varient, mais elles font généralement état de la présence de plusieurs centaines de combattants depuis que les affrontements se sont concentrés sur la région de Bunagana. Presque tous les civils ont fui les alentours immédiats.

Les FARDC ont déployé une forte concentration de forces et d'armes autour de cette poche afin de prendre le contrôle des positions des forces mutinées. Nous avons établi des positions défensives conjointes avec les FARDC dans des lieux stratégiques clefs jouxtant la zone de combat, par exemple autour de la ville de Bunagana, afin que d'éventuelles offensives des forces mutinées ne puissent progresser au point de menacer ces zones.

Les combats ont provoqué d'importants déplacements de civils, dont un grand nombre se sont enfuis de l'autre côté des frontières adjacentes. En outre, les FDLR et un grand nombre de groupes congolais, dont certains au moins étaient d'anciens collaborateurs de Bosco Ntaganda, ont cherché à profiter de l'instabilité croissante pour intensifier leurs propres activités, ce qui n'a pas manqué d'aggraver les répercussions sur la population civile.

Nous sommes ainsi en possession d'informations crédibles concernant des massacres à grande échelle et d'autres crimes graves commis dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. On cite par exemple le fait que les FDLR et un réseau de groupes armés nationaux xénophobes, généralement connus sous le nom de Raiya Mutomboki, ont pris dans leur ligne de mire respective, de façon apparemment délibérée, les familles proche des membres des autres groupes, et principalement des femmes et des enfants non armés. Le plus souvent, ces attaques se produisent suffisamment loin de toute présence des FARDC ou de la MONUSCO pour limiter les risques d'une interposition de leur part jusqu'après la fin des massacres.

Toute cette activité a également exacerbé le problème chronique et très grave des viols et des autres formes de violence sexuelle. Elle a également pour effet de restreindre considérablement l'accès humanitaire dans toute la région, ce qui aggrave encore le sort de la population.

Nous avons déployé des forces de la MONUSCO dans toute la zone touchée et notablement intensifié nos opérations sur place, et le renfort récent d'hélicoptères d'attaque et d'autres hélicoptères militaires s'est avéré d'une aide inappréciable pour ce qui est de notre capacité de réaction. Nos ressources ont cependant atteint la limite de leurs capacités puisqu'elles s'efforcent de faire face à tous les nouveaux foyers de tensions, tandis que la situation globale dans le Nord-Kivu se dégrade.

Tout cela présente un contraste frappant avec la situation d'avant le début de la mutinerie. La MONUSCO et les FARDC avaient commencé de travailler en collaboration étroite au début de l'année autour de la planification d'une série d'opérations conjointes dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu contre les FDLR et d'autres groupes armés - accompagnées de mesures sans précédent destinées à en réduire au maximum l'impact sur les civils -, ainsi que de la mise en place de centres de surveillance et de la facilitation de l'accès humanitaire, opérations qui prévoyaient une phase opérationnelle de stabilisation, ou le maintien d'une présence dans les zones débarrassées des groupes armés pour les empêcher d'y retourner, aspect qui, en général, n'avait jamais été prévu jusque là.

Ces opérations conjointes étaient en cours en mars dans le Sud-Kivu et donnaient des résultats très prometteurs. Par exemple, c'est en mars qu'a été enregistré le plus grand nombre de rapatriements de combattants des FDLR et de membres de leur famille immédiate sur les 18 derniers mois, ce qui est certainement à mettre au compte des opérations menées dans le Sud-Kivu. Ces opérations faisaient fond sur la tendance à l'accroissement général des rapatriements de membres des FDLR, ces derniers mois, qui ajoutait à l'affaiblissement des FDLR, dans le cadre de la stratégie globale visant à éliminer cette menace de longue date.

Les opérations conjointes connexes dans le Nord-Kivu devaient être engagées en avril afin d'accentuer cette pression et ce phénomène. Malheureusement, les opérations dans le Sud-Kivu comme dans le Nord-Kivu ont été suspendues du fait de la mutinerie. Depuis la suspension de ces opérations, nous avons pu constater, sans surprise, une baisse considérable du nombre de rapatriements d'éléments des FDLR, avec en corrélat la montée des dégâts provoqués par les agissements de Ntaganda et Makenga.

De toute évidence, il importe de mettre fin à la mutinerie le plus tôt possible pour de multiples raisons : outre que cela permettrait à un grand nombre de civils déplacés de rentrer chez eux, cela rendrait également possible une reprise rapide des opérations coordonnées contre les groupes armés dans les Kivus et dans le sud du district d'Ituri, y compris des opérations militaires. De plus, il est important de reprendre un certain nombre d'autres opérations connexes, telles que les programmes de stabilisation, de règlement des conflits et de développement économique, tous menacés par le regain d'instabilité.

Tout cela s'inscrit, bien sûr, dans le contexte du renforcement et de l'accroissement de l'autorité de l'État dans toute la région, condition fondamentale de l'ordre public, de la sécurité et du développement économique et social de la région.

Le Premier Ministre, Augustin Matata Ponyo Mapon, m'a fait valoir la menace préoccupante que représentent la mutinerie et ses effets néfastes pour la mise en œuvre de son programme de réforme et de développement économiques, mais également les terribles répercussions qui ne manqueront pas de s'ensuivre pour la population civile. Il y a lieu de se féliciter à cet égard de l'importance de la délégation de haut niveau qui s'est rendue dans la région la semaine dernière à la suite du Premier Ministre, et parmi laquelle se trouvaient nombre de ministres et d'autres représentants de haut niveau, venus constater par eux-mêmes ce qui se passe afin de mieux comprendre la situation actuelle, les graves problèmes en présence et les options à court et long terme qui doivent permettre de les affronter.

Je me dois également de mentionner que des rapports récents évoquent, comme les membres du Conseil le savent, un appui parvenant aux forces mutinées depuis l'autre côté de la frontière rwandaise. Au sein de la MONUSCO, nous n'avons aucun moyen de confirmer ou de vérifier de façon indépendante les allégations portant sur des actes se déroulant hors de République démocratique du Congo.

Je dirai ici qu'il est extrêmement important, pour des raisons évidentes, que toutes les mesures possibles soient prises pour mettre un terme à tout appui externe que pourraient recevoir les forces des mutins. J'appelle tous les États Membres de la région et d'ailleurs à faire enquête, dans la mesure du possible, sur toute information dont ils disposeraient à cet égard, à communiquer toute information de ce type aux organes nationaux et internationaux compétents et à prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à l'arrêt de tout appui extérieur.

La population de l'est de la République démocratique du Congo n'a que trop souffert, depuis trop longtemps, et tous agissements de nature à prolonger la violence et le conflit armé dans la région doivent prendre fin. À cet égard, j'applaudis à la création récente à Goma, sous les auspices de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, du centre de renseignement commun, ainsi que les mesures prises par la Conférence aux fins de la surveillance et du contrôle du commerce régional illégal de minéraux provenant des zones de conflit et les activités visant à promouvoir les échanges transfrontaliers, telles que la réunion des gouverneurs régionaux organisée au Burundi par la Communauté économique des pays des Grands Lacs.

Pour clore le chapitre des menaces à la sécurité, je signale également que les activités de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) continuent de représenter une menace, non seulement dans le nord-est de la République démocratique du Congo, mais également dans d'autres pays de la région. L'activité globale de l'Armée de résistance du Seigneur en République démocratique du Congo n'a guère varié ces derniers mois, les attaques de la LRA ayant tendance à se faire sur le même schéma d'effectifs réduits, avec, fréquemment, des enlèvements et des attaques violentes qui viennent s'ajouter au pillage des villages ciblés.

Indépendamment des tendances, toutefois, les exactions de la LRA continuent d'engendrer une peur immense dans toute la région où elle opère. Nous continuons de collaborer étroitement avec les FARDC dans le cadre d'opérations préventives en République démocratique du Congo, destinées à faire échec à toute attaque de grande envergure de la LRA, à repérer toute activité de la LRA et à intervenir en conséquence par le biais du Centre conjoint du renseignement et des opérations, basé à Dungu, et à mettre globalement tout en œuvre pour faciliter la coordination et le partage d'informations à l'échelle régionale, notamment en renforçant l'efficacité des programmes spécifiquement destinés à encourager les rapatriements. Nous appuyons, et continuerons d'appuyer, les initiatives régionales promues par l'Union africaine et soutenues par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale en vue de vaincre cette menace et d'améliorer, autant qu'il est possible, la coordination et l'échange d'informations entre toutes les forces au sein de la région.

Je me dois de souligner également que la MONUSCO a maintenant établi une présence militaire à demeure dans le district du Bas-Uélé, initiative préconisée depuis longtemps par de nombreux organismes humanitaires, avec l'appui de la MONUSCO.

Une grande partie du travail d'information et d'analyse effectué dernièrement dans le cadre du processus d'évaluation conjointe créé en 2010 par le Conseil dans sa résolution 1925 (2010) a été réalisé avant l'éclatement de la mutinerie dans les Kivus, au début du mois d'avril. Je tiens cependant à signaler que selon moi, le processus conduit par le Gouvernement congolais et la MONUSCO fournit un excellent moyen d'analyser les aspects de la menace globale, mais aussi des mécanismes utiles à l'examen des situations d'apparition subite, comme la mutinerie, en même temps qu'une base inappréciable sur laquelle fonder des décisions concernant les déploiements en général et d'autres actions.

Ainsi, suite aux dernières évaluations, nous réfléchissons actuellement à la nécessité éventuelle du

maintien d'une présence militaire de la MONUSCO dans la province de l'Equateur, si modeste soit-elle d'ores et déjà, en tant que vestige des problèmes régionaux remontant à 2009. Nous maintenons des consultations fréquentes, à tous les niveaux, concernant un certain nombre d'autres questions et problèmes, sur la base du processus d'évaluation conjointe, et j'engage vivement le Conseil à continuer d'avaliser et d'appuyer ce mécanisme.

La création des nouvelles institutions publiques à l'issue des élections nationales problématiques de 2011 a pris, je dois le dire, nettement plus de temps que je ne l'espérais. Néanmoins, la nouvelle Assemblée nationale a maintenant mis en place de nouvelles procédures internes ainsi qu'un bureau et des commissions permanentes. Le Bureau compte deux membres de l'Union pour la démocratie et le progrès social, le parti d'opposition, notamment le deuxième Vice-Président de l'Assemblée récemment élue, M. Timothée Nkisi Kombo, et l'opposition est représentée dans toutes les commissions, parfois même à leur présidence. J'espère établir des liens entre la MONUSCO et la nouvelle Assemblée nationale, afin d'appuyer et de faciliter le travail des parlementaires et leur compréhension des activités menées par la Mission ou plus généralement par l'ONU.

S'agissant du pouvoir exécutif, le nouveau Gouvernement, sous la direction du Premier Ministre Augustin Matata Ponyo Mapon, est récemment entré en fonction et inclut deux représentants de l'opposition. Moi-même, les deux Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général et d'autres responsables de la MONUSCO avons déjà eu une première prise de contact avec un certain nombre de ministres. J'attends avec intérêt d'approfondir ces contacts et ces échanges dès mon retour à Kinshasa. Je suis résolument convaincu qu'il est dans l'intérêt de toutes les parties que la MONUSCO noue un dialogue solide et permanent concernant la mise en œuvre des programmes et établisse des relations de travail constructives avec les organismes et responsables gouvernementaux compétents. Je suis déterminé à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour veiller à ce que tel soit le cas. Je suis ravi que, pendant ma présence à New York, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, Mme Leila Zerrougui, ait pu accompagner le Premier Ministre Matata Ponyo Mapon et sa délégation au cours du voyage très important qu'ils ont effectué la semaine dernière dans l'est de la République démocratique du Congo. J'espère que ce déplacement contribuera grandement à entretenir un partenariat fort et efficace.

Cela étant, la création de ces organes souligne qu'il reste de nombreux obstacles à surmonter pour assurer le succès des élections provinciales et locales à venir. Les élections provinciales sont nécessaires pour élire les nouveaux organes législatifs provinciaux, eux-mêmes chargés d'élire les sénateurs nationaux et les gouverneurs des provinces. Les élections locales, qui n'ont jamais eu lieu pendant le premier cycle électoral de 2006, sont elles aussi très importantes. Il est clair, cependant, que des mesures s'imposent pour veiller à ce que les problèmes de l'exercice 2011 ne se répètent pas. À cet égard, je pense que le rapport qui devrait être bientôt présenté devant l'Assemblée nationale par la Commission électorale nationale indépendante permettra de lancer un débat national sur le processus électoral passé et à venir. Cela pourrait sensiblement influencer la manière dont les choses devront avancer pour mener à bien le cycle électoral.

Les principaux donateurs, les autres partenaires et l'Organisation des Nations Unies ont exprimé leurs préoccupations concernant les irrégularités observées pendant les élections de 2011. La Commission électorale nationale indépendante a elle-même procédé à un examen au terme duquel elle a recommandé de nombreux changements à mettre en place pour les futures élections. Il est tout à fait possible que le débat attendu à l'Assemblée nationale aboutisse à d'autres recommandations d'envergure. Toutes ces recommandations joueront vraisemblablement un rôle majeur dans l'évaluation qu'effectueront les donateurs, le Conseil et d'autres partenaires s'agissant de leur participation et de leur appui aux préparatifs des élections provinciales et locales. Il est bien évidemment crucial que les conditions nécessaires à des élections crédibles, transparentes et démocratiques soient en place. Pour cela, il faut principalement que la Commission prenne les mesures nécessaires et supervise les préparatifs organisationnels afin qu'ils soient efficaces et dans les temps, que des contrôles pertinents et autres procédures soient instaurés pour prévenir les fraudes, les abus ou autres irrégularités, et que des plans d'exécution détaillés soient mis en œuvre, s'agissant notamment des processus critiques de collecte et de vérification des résultats.

Le Gouvernement lui aussi devra faire tout son possible pour veiller à ce que chacun soit libre de prendre part à ces élections. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication doit également prendre des mesures énergiques et adaptées afin de faciliter le plein accès et la couverture des médias. À cet égard, je me félicite que les autorités gouvernementales aient récemment décidé d'enquêter sur les allégations de graves violations des droits de l'homme et autres violences commises pendant le processus électoral de 2011. Je réaffirme que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour faciliter et faire progresser ces enquêtes ainsi que les procédures judiciaires appropriées auxquelles elles pourraient donner lieu. De même, sous la direction du Conseil de sécurité, nous allons procéder à une

évaluation des progrès accomplis dans l'organisation des élections provinciales et locales afin de déterminer le niveau d'appui requis pour que ces élections soient régulières, transparentes et crédibles. Je sais que des donateurs importants mènent actuellement de leur propre chef des évaluations similaires pour déterminer l'appui financier qui sera éventuellement nécessaire. Naturellement, j'espère que ce processus se déroulera de manière efficace et dans les délais afin que des élections libres et démocratiques puissent avoir lieu le plus tôt possible, car ces élections sont d'une importance évidente pour la population congolaise, pour la poursuite de la consolidation du processus démocratique et pour de nouveaux progrès dans la réalisation des objectifs de décentralisation que les Congolais se sont fixés.

La situation en matière de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo est inquiétante, notamment dans le Nord-Kivu. Il convient cependant de ne pas oublier les progrès considérables accomplis dans divers domaines depuis la transition qui a marqué la fin officielle de la guerre, notamment ces dernières années. Il est évident qu'il faut, aussi rapidement que possible, surmonter les revers essuyés sur le plan de la sécurité dans les Kivus. Il importe également néanmoins de progresser sur la question plus générale des principales causes sous-jacentes du conflit dans l'est du pays et de l'instauration durable de la sécurité et du développement dont tout le pays a tant besoin.

Le programme de stabilisation et de développement général dans l'est du pays a obtenu des résultats importants dans le cadre global du plan de stabilisation et de reconstruction de l'est de la République démocratique du Congo et de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation. De nombreuses routes ont été ouvertes et des tribunaux, des postes de police et d'autres installations ont été construits. Mais il convient également de veiller à ce que les personnels nécessaires soient déployés pour travailler dans ces installations, de recenser les problèmes et d'y apporter des solutions et, plus globalement, d'étendre et de renforcer la portée de l'autorité et des institutions de l'État.

J'estime qu'il faut accorder davantage d'attention à la manière dont les grands litiges fonciers et autres différends à la racine des tensions intercommunautaires peuvent être réglés. À l'heure où nous abordons une nouvelle étape du plan de stabilisation et de reconstruction et, il faut l'espérer, mettons en place une structure parallèle pour encadrer les efforts dans d'autres régions du pays, sous l'égide du futur programme de consolidation de la paix, il serait judicieux que toutes les parties examinent et, le cas échéant, révisent les priorités, opérations et programmes en cours de mise en œuvre. Ce processus est déjà lancé, et son importance se trouve bien évidemment renforcée par la mise en place d'un nouveau gouvernement national. J'attends avec intérêt les résultats de ces examens et de savoir comment la MONUSCO et les organismes des Nations Unies peuvent se montrer plus efficaces dans la réalisation des objectifs fixés d'un commun accord pour ces programmes.

J'espère également travailler avec les membres du nouveau Gouvernement pour étudier comment régler au mieux les problèmes du secteur de la sécurité et renforcer les institutions idoines. Je suis satisfait des résultats obtenus par les programmes de formation de la police et autres programmes liés, qui ont aidé, je le crois, à renforcer les capacités de la Police nationale congolaise. À cet égard, je demande de nouveau à tous les donateurs de fournir des ressources supplémentaires, ce qui nous permettrait d'étendre et d'accroître ces programmes. De même, je suis convaincu que l'ONU et les donateurs peuvent faire encore davantage pour appuyer les programmes et priorités définis par le Gouvernement afin de faire fond sur les progrès très encourageants déjà accomplis s'agissant des systèmes de justice civile et militaire.

Dans le domaine militaire, j'ai hâte de me pencher de nouveau, avec le nouveau Gouvernement, sur la manière dont nous pouvons mieux mettre à profit notre partenariat opérationnel pour faire cesser le plus rapidement possible les menaces que font peser les groupes armés sur la sécurité et envisager les options disponibles pour appuyer et renforcer davantage les capacités des Forces armées de la République démocratique du Congo. À cet égard, je renouvelle les appels lancés à tous les partenaires afin qu'ils examinent les ressources à leur disposition pour appuyer les programmes de formation, de professionnalisation et de réforme de l'armée congolaise.

Certes, ce ne sont pas là des défis mineurs. Je suis toutefois convaincu que, au-delà des difficultés que présente actuellement la situation de la sécurité, tous ces domaines offrent de véritables possibilités et perspectives de progrès importants. Le Conseil peut être assuré que moi-même, la MONUSCO et les organismes des Nations Unies qui forment l'équipe pays présente en République démocratique du Congo sommes déterminés à faire tout notre possible pour atteindre ces objectifs aussi efficacement et aussi rapidement que possible.

(l'orateur reprend en français)

Enfin, je voudrais encore une fois exprimer mes remerciements sincères aux membres du Conseil de sécurité et à la communauté internationale pour l'appui fourni à la Mission dans la mise en œuvre de son mandat. La Mission

et le peuple congolais ont toujours besoin de cet appui et en bénéficient considérablement, en particulier dans le contexte des faits récents inquiétants qui ont eu lieu dans les Kivus. En effet, sans cet appui, la consolidation des progrès majeurs accomplis ces dernières années sur la voie de la paix durable et de la stabilité en République démocratique du Congo ne peut être réalisée.

Je compte donc sur ce soutien continu, ainsi que sur le soutien des membres du personnel de la MONUSCO et des organismes des Nations UNies, sur lesquels je m'appuie grandement et dont l'engagement et les efforts constants méritent d'être largement reconnus et salués comme il se doit.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je leur adresse mes remerciements et je remercie le Conseil de sécurité pour son appui.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Meece de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Mukongo Ngay (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de juin, à vous dire combien nous sommes honorés de voir la Chine, un pays ami, diriger les délibérations du Conseil de sécurité ce jour et à vous assurer de l'appui de ma délégation pour le succès de votre mission si noble. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole à la présente séance devant le Conseil, qui se penche sur le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), question qui revêt une importance capitale pour mon pays, la République démocratique du Congo. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Mehdiyev, de l'Azerbaïdjan, qui a brillamment présidé le Conseil de sécurité le mois passé.

Je remercie particulièrement le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui n'a jamais lésiné sur les moyens dans sa quête de solutions pour le retour à une paix durable en République démocratique du Congo, mon pays, et ce, dès son avènement à la tête de cette Organisation universelle. L'action positive de la MONUSCO et de son Représentant spécial en République démocratique du Congo, M. Roger Meece, dont je salue la présence ici, mérite d'être soulignée, surtout en ce moment où nos propres sources ont établi de manière péremptoire, comme l'avait dénoncé La MONUSCO tout au début, que des « éléments rwandais estimés entre 200 à 300 hommes » qui ont combattu et combattent encore dans les rangs des mutins du Mouvement du 23 mars (M-23) de Bosco Ntaganda ont été recrutés, préparés et déployés à partir du Rwanda. Ce soutien continue car, malgré les 38 tonnes de matériel récupérées par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), la puissance de feu des insurgés s'est accrue depuis qu'ils se sont rapprochés de la frontière rwandaise.

Pour revenir à l'objet de mon propos de ce matin, mon intervention porte sur le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2012/355), rapport dont M. Roger Meece vient de présenter les grandes lignes. Mon propos va s'articuler autour de trois points essentiels, à savoir le mandat de la MONUSCO, le mécanisme conjoint d'évaluation et la question de la restructuration de la Commission électorale nationale indépendante.

Comme c'est souvent le cas, l'arrivée à terme du mandat de la MONUSCO, que le Conseil s'apprête à renouveler ce jour, a coïncidé avec la résurgence de la violence dans l'est de la République démocratique Congo comme conséquence immédiate de la désertion de certains éléments des forces armées qui sont placés sous le commandement de M. Bosco Ntaganda. Ce dernier, qui est depuis 2006 sous le coup d'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale, croyait s'y soustraire pour se livrer à une paisible retraite au sein de nos forces armées.

Mais devant l'imminence de son arrestation, il n'a pas hésité à faire défection et à créer une mutinerie contre l'armée nationale dans une partie du pays déjà très affectée par des actions déstabilisatrices des groupes armés étrangers et nationaux qui y sévissent. Et comme on pouvait s'y attendre, ces combats ont causé des déplacements massifs des populations des régions affectées, tant à l'intérieur du pays que vers les pays voisins.

Mais quelle est alors la logique qui sous-tend ce renouvellement du mandat de la mission des Nations Unies en République démocratique du Congo? Constant dans sa détermination à soutenir l'effort de stabilisation et de consolidation de la paix en République démocratique du Congo, le Secrétaire général avait déclaré, alors qu'il se trouvait à Kinshasa pour le cinquantenaire de la République démocratique du Congo en juin 2010, que « nous devons absolument continuer d'accorder la priorité à la protection des civils, en particulier des femmes, sur lesquelles pèse un fardeau disproportionné ». Le Secrétaire général avait promis

qu'il ne ménagerait aucun effort pour lutter contre cette très grave violation des droits fondamentaux.

Je me réjouis aujourd'hui de constater que le mandat de la MONUSCO va être renouvelé dans le respect de cette vision du Secrétaire général et selon l'esprit et la lettre de la résolution 1925 (2010) du 28 mai 2010. La protection des populations civiles déplacées ou menacées par les affrontements était et doit demeurer au centre des préoccupations du Conseil. C'est l'une des raisons principales qui avaient milité en faveur de la reconfiguration de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) en Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Le Conseil soulignait alors que la protection des civils « devait être la priorité lorsqu'il s'agit de décider de l'usage des capacités et ressources disponibles » et autorisait la MONUSCO à « utiliser tous les moyens nécessaires » pour s'acquitter de son mandat de protection, qui comprend la « protection effective » des civils.

De même, l'idée de recentrer l'action de la MONUSCO sur les Kivus où sévissent les groupes armés étrangers et nationaux doit subsister à toute extension du mandat de cette mission des Nations Unies. C'est cela notre lecture du mandat de la MONUSCO que le Conseil va renouveler, et c'est cela qui, aujourd'hui, peut justifier l'importance de cette Mission pour les populations congolaises des zones affectées, qu'elles se situent sur l'axe Rutshuru-sud-Lubero, Walikale-Masisi ou Kitchanga dans le Nord-Kivu, ou encore sur l'axe Bunyakiri-Hombo dans le Sud-Kivu.

Au paragraphe 86 du rapport, le Secrétaire général se félicite, avec raison, de l'étroite coopération et du dialogue renforcé entre l'ONU et les autorités de la République démocratique du Congo. Nous nous en félicitons aussi. Toutefois pour le Gouvernement, dont la position est restée constante depuis que la MONUSCO existe, le travail de l'équipe conjointe d'évaluation, instituée en application des dispositions du paragraphe 7 de la résolution 1925 (2010) du Conseil de sécurité, doit prendre la première place lorsqu'il s'agit de renouveler le mandat de la MONUSCO. En effet, ladite résolution a assigné au Gouvernement de la République démocratique du Congo et à la MONUSCO trois objectifs majeurs avec, pour chacun, des résultats spécifiques à atteindre.

Il demeure constant, au regard des conclusions des évaluations conjointes concernant les opérations militaires et la réduction de la menace que constituent les groupes armés, que les opérations menées par les FARDC, avec l'appui de la MONUSCO, avaient drastiquement réduit les capacités opérationnelles des groupes armés même si leurs activités criminelles constituaient encore, de par leur nombre, une menace pour la sécurité de la population dans quelques zones reculées du pays.

Des avancées avaient été observées sur le plan de la réduction des menaces contre la sécurité des populations et de l'amélioration des conditions de prise en charge de cette sécurité par le Gouvernement. S'agissant des moyens dont dispose le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour protéger efficacement la population et reprendre progressivement les fonctions de la MONUSCO en matière de sécurité, des actions ont été menées et vont se poursuivre afin de doter la République démocratique du Congo de forces de sécurité efficaces.

Les informations faisant état de la réorganisation des FARDC avec des actions sur l'identification et la maîtrise des effectifs, l'équipement et la formation par la réouverture des académies, écoles ou centres d'instruction, la réorganisation des forces en régiments, la relance de la formation des cadres et le recyclage des troupes existantes, sont encourageantes. C'est ici le moment de demander à la MONUSCO de reprendre les opérations conjointes FARDC-MONUSCO pour traquer les groupes armés nationaux ou étrangers.

En termes de bilan, de 2008 à 2012, la collaboration entre la MONUSCO et les FARDC s'est avérée fructueuse. Ainsi, pour ne prendre que ce seul exemple, l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) qui a sévi en Province Orientale est passée de 1 200 éléments en 2008 à presque zéro aujourd'hui. Les routes de Dungu à Doruma, de Faradje à Watsa et de Dungu à Bangadi naguère fermées à toute circulation, ont été rouvertes à la libre circulation.

Les choses ont certes changé depuis que des insurgés qui ont déserté les rangs de l'armée congolaise au début du mois d'avril ont retourné leurs armes contre l'armée régulière. Mais tout porte à croire, au regard des rapports de forces sur le terrain, que les graves perturbations créées par cette mutinerie peuvent être totalement circonscrites pourvu que le soutien et l'implication avérés des pays voisins à cette mutinerie cessent. Déjà, il faut retenir que depuis Goma jusqu'aux contreforts du Masisi, l'armée congolaise a pris position et le calme est revenu alors que les mutins qui ont traversé le parc se sont adossés à la frontière.

Quoiqu'il en soit, le Gouvernement est déterminé à mettre militairement fin à la guerre dans les territoires occupés par les groupes armés congolais et étrangers, comme l'a si bien déclaré le Premier Ministre et chef du Gouvernement, S.E. M. Augustin Matata Ponyo à son arrivée jeudi 7 juin

dernier à Bunagana, au Nord-Kivu, à la tête d'une forte délégation gouvernementale.

Au niveau de la Police nationale congolaise, il y a lieu de citer la formation de la police des frontières, le déploiement des unités de police issues de groupes armés, le recyclage des policiers par la MONUSCO, la promulgation il y a un an déjà de la loi organique sur l'organisation et le fonctionnement de la police nationale.

Concernant le renforcement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national par la mise en place d'une administration civile, garante de l'état de droit, troisième objectif, on peut retenir que les autorités légitimes de la République démocratique du Congo contrôlent la quasi-totalité du territoire jadis sous contrôle des groupes armés. Aujourd'hui, la Police nationale congolaise est présente dans la quasi-totalité de tous les territoires libérés.

L'appareil judiciaire est de plus en plus présent et sa fonctionnalité ne cesse de s'améliorer. Ainsi, de nouveaux magistrats civils du Parquet ont été recrutés, formés et déployés dans les zones sensibles. Bien plus, dans les provinces où il y a eu des exactions, des chambres foraines militaires et civiles ont été conduites, avec l'appui de la MONUSCO, pour résoudre le problème de l'éloignement des cours et tribunaux des lieux où les infractions ont été commises. On peut voir à ce titre le paragraphe 46 du rapport du Secrétaire général (S/2012/355).

La lutte contre l'impunité est menée sans complaisance. Des poursuites initiées contre les membres des groupes armés, les membres de la Police nationale et des FARDC, et même les magistrats et des opérateurs économiques véreux, pour de graves violations des droits de l'homme se sont souvent soldées par des condamnations à de lourdes peines d'emprisonnement allant jusqu'à la prison à vie. À ce sujet, le Gouvernement appuie le processus d'établissement de cellules de soutien au Procureur, que la MONUSCO a lancé pour venir en aide aux victimes des violences sexuelles en République démocratique du Congo.

Pour clore, il nous revient de prendre avec vous les décisions stratégiques visant entre autres à permettre au Gouvernement d'assurer la sécurité, la bonne gouvernance, la consolidation de l'état de droit et le développement économique du pays. Pour ce faire, nous avons l'obligation de travailler ensemble à la définition des paramètres qui pourront nous permettre d'élaborer un calendrier de désengagement des troupes de l'ONU pendant que se poursuit la formation de l'armée congolaise. Plus concrètement, il s'agit de travailler sur une feuille de route qui consacrerait le passage effectif et prouvé d'une opération de maintien de la paix à celle d'une opération de consolidation de la paix et à une opération de soutien à la stabilité du pays.

Sur un autre volet, le mandat de la MONUSCO étant un mandat de stabilisation, il impose un passage à la relance économique après plusieurs années d'instabilité. La République démocratique du Congo dispose déjà d'un Plan de stabilisation et de reconstruction des zones sortant de conflits armés et de la stratégie internationale de soutien à la sécurité et la stabilisation (STAREC) qui cible la province du Nord-Kivu et s'étend aux districts du Haut-Uélé et du Bas-Uélé en province Orientale, la province du Maniema, le district du Nord-Tanganyika au Katanga, ainsi que les districts du Sud-Ubangui et de l'Équateur, dans la province de l'Équateur.

Aussi, est-il naturellement indiqué, lorsqu'on considère les composantes « relance économique » et « réhabilitation et insertion sociales » de ces programmes de stabilisation et de reconstruction, de penser à la nécessité de les revisiter et de les réadapter aux réalités du moment. En effet, les régions du nord et de l'ouest, quoique n'ayant pas connu de conflits, font face aux conséquences de l'instabilité dans l'est du pays. Nous osons donc croire, que l'exécution du programme STAREC et du programme élaboré par l'équipe de pays des Nations Unies qui vise la consolidation et le développement de la République démocratique du Congo, devrait prendre en compte cette dimension de la question.

J'en viens maintenant à la restructuration de la Commission électorale nationale indépendante, un des sujets qui ont fait couler beaucoup d'encre et de salive tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la République démocratique du Congo. Aux paragraphes 76 et 77 de son rapport, le Secrétaire général insiste sur la nécessité de restaurer la crédibilité de la Commission électorale nationale indépendante. Je voudrais rassurer tout le monde que le Gouvernement partage entièrement ce souci et s'apprête à revisiter la Commission électorale nationale indépendante. Au sein de la Commission électorale nationale indépendante elle-même, une autocritique a commencé.

Pour crédibiliser davantage les prochaines élections, la Commission électorale nationale indépendante a pris un train de mesures consistant à intensifier les cadres de concertation avec ses différents partenaires; élaborer dorénavant des calendriers qui tiennent compte des exigences techniques et opérationnelles; mener des plaidoyers avec l'État et l'ensemble des partenaires pour la réaffectation des recettes aux dépenses nouvelles dictées par les besoins opérationnels; définir la vision et intensifier les cadres de concertation avec les porteurs d'intérêts (médias, partis politiques, d'autres partenaires au processus); fiabiliser et stabiliser le fichier

électoral en y intégrant les omis et rouvrir le dialogue avec la classe politique sur le fichier électoral; renforcer les conditions de recrutement et de formation des agents électoraux et plus spécifiquement ceux commis aux bureaux de vote et aux centres locaux de compilation des résultats.

C'est sous cette nouvelle impulsion que la Commission électorale nationale indépendante a publié ce mercredi 6 juin 2012 le calendrier des élections provinciales, sénatoriales et des gouverneurs. Selon ce calendrier, trois grandes dates sont à retenir pour la tenue de différents scrutins à organiser pour boucler le processus électoral commencé le 28 novembre 2011 avec la présidentielle et les législatives. Il s'agit de la date du 25 février 2013 pour les élections provinciales, de la date du 5 juin 2013 pour les élections sénatoriales et de la date du 22 juin 2013 pour les élections des gouverneurs et vice-gouverneurs des provinces.

Pour conclure, je voudrais renouveler la volonté du Gouvernement de poursuivre son partenariat avec la MONUSCO sur le terrain des opérations militaires contre les groupes armés, la justice et la lutte contre l'impunité ainsi que la consolidation de l'autorité de l'État pour la reconfiguration future de la MONUSCO. Je voudrais également rassurer les uns et les autres de la poursuite des reformes amorcées dans le secteur de la sécurité l'an dernier en vue de la formation d'une police et d'une armée pleinement capables de garantir la sécurité sur toute l'étendue du territoire national et de renforcer les conditions déjà favorables pour un retour au développement économique et social.

De même, je voudrais en appeler à la communauté internationale et aux pays amis qui le désirent de venir chez nous, d'y investir massivement et de participer au développement et au relèvement économique du pays. Les potentialités du Congo et la vivacité de sa population permettent d'envisager une coopération gagnante-gagnante. Certains pays l'ont déjà compris, nous invitons les autres à nous suivre et à nous accompagner dans cette voie.

Enfin., lorsque le Conseil sera invité à prendre action sur l'extension du mandat de la MONUSCO à l'issue des consultations que vous allez entamer bientôt, le peuple congolais et son gouvernement attendront des membres du Conseil qu'ils condamnent de la manière la plus ferme, la mutinerie de Bosco Ntaganda qui est venue perturber nos efforts communs de stabilisation et de consolidation de la paix en République démocratique du Congo. Le Conseil condamnera également et rappellera à l'ordre les États de la sous-région pour qu'ils veillent au respect des engagements auxquels ils ont librement souscrit, et ce sera justice.

Le Président (*parle en chinois*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 10.